



COMMUNIQUE DE PRESSE

Baisse importante des salaires dans la paie de janvier 2023

Plusieurs collègues ont amèrement constaté une baisse sensible et importante comprise entre 300€ et 1000€ dans leur paie du mois de janvier 2023. D'autres n'ont tout simplement pas été payé-es.

Le SNUipp-FSU Mayotte tient à dénoncer cette situation qui tombe au retour des fêtes de fin d'année pour des collègues qui, en plus des remboursements mensuels des emprunts bancaires, ont également des obligations familiales et personnelles.

Pour le SNUipp FSU Mayotte, le rectorat doit se saisir immédiatement des situations problématiques pour les collègues afin de les régulariser très rapidement.

Les services du rectorat de Mayotte avaient plus d'une année pour mettre en place le passage à la paie intégrée sans accroche, anticiper les éventuelles difficultés et informer les collègues des changements qui allaient être opérés dans leur salaire et des mises à jour nécessaires pour les éviter.

Le SNUipp FSU Mayotte ne peut pas se satisfaire des explications et des solutions présentées par l'administration le jeudi 26 janvier. Le SNUipp FSU Mayotte prend contact avec le rectorat pour formuler d'autres propositions afin de régler rapidement cette situation plus que préjudiciable pour beaucoup de collègues.

A défaut d'un engagement du rectorat sur une résolution rapide du problème de paie des collègues, le 31 janvier 2023, le SNUipp FSU Mayotte se rendra avec une délégation d'enseignants grévistes au rectorat afin de faire imposer ses exigences.